

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis N° 48/91

CONCERNE : BUDGET COMMUNAL 1992

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de Mlle C. Liechti et de MM. M. Jeanneret, R. Mauroux, E. Micheloud (rapporteur) et M. Syfrig s'est réunie les 5, 19 et 21 novembre. M. R. Mauroux, pour des raisons professionnelles, n'a pas participé à la séance du 21 novembre.

A la demande de la Commission, M. J.P. Frutiger, syndic et municipal responsable, a assisté à la séance du 19 novembre. Nous le remercions pour les informations qu'il a apportées.

La Commission a examiné les charges et revenus budgetés pour 1992 et constaté, partant du tableau récapitulatif dans la page qui suit, que :

1. Le budget 1992 prévoit un excédent des recettes ordinaires (y.c. les redevances de la SEIC), avant amortissements, de Fr. 315'500.- contre Fr. 58'400.- dans le précédent budget.
2. Après des amortissements budgetés à Fr. 588'300.-, les comptes ordinaires bouclent par un déficit de Fr. 272'800.-.
3. Les services (sans les redevances de la SEIC) bouclent par un excédent net des recettes de Fr. 210'000.- contre Fr. 156'000.- dans le précédent budget.
4. L'autofinancement (= déficit des comptes ordinaires + amortissements + excédent des services) représente Fr. 525'600.- contre Fr. 214'400.- selon le budget 1991.

Il convient encore d'ajouter que, d'après les derniers éléments connus de la Municipalité, l'exercice 1991 devrait boucler avec un excédent de recettes en lieu et place du déficit de Fr. 562'900.- qui avait été budgeté à fin 1990.

	1992			Budget 1991
	Charges 1000 Fr	Revenus 1000 Fr	Excédent (+) Déficit (-) 1000 Fr	
<b>COMPTES ORDINAIRES</b>				
1. Administration générale	801.2	1.4		
2. Finances	1'748.2	7'627.5		
3. Domaines et bâtiments	618.5	223.0		
4. Travaux	1'412.2	462.0		
5. Instruction publique / Cultes	2'442.8	75.0		
6. Police	317.7	23.0		
7. Sécurité sociale	855.8	0.0		
8. Service électrique		100.0*		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
	8'196.4	8'511.9	+ 315.5	
<u>. Excédent des recettes avant amortissements</u>			+ 315.5	(+58.4)
			<hr/>	
Amortissements	588.3		- 588.3	(-621.3)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
<u>Total général des comptes ordinaires</u>	<u>8'784.7</u>	<u>8'411.9</u>		
<u>. Excédent des dépenses après amortissements</u>			- 272.8	(-562.9)
			<hr/>	
<b>SERVICES</b>				
1. Collecteurs E.C. / E.U.	33.0	265.0	+ 232.0	
2. Station d'épuration	122.8	120.0	- 2.8	
3. Défense-incendie	95.9	90.0	- 5.9	
4. Service des eaux	323.2	310.0	- 13.2	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	
	574.9	785.0	+ 210.1	
<u>. Excédent des services</u>			+ 210.1	(156.0)
Attribution aux financements spéciaux	232.0			
Prélèvement sur les financements spéciaux		21.9		
	<hr/>	<hr/>		
	806.9	806.9		

\* inclus dans le préavis (page 2)  
dans le total du revenu des services de Fr. 885,000.-.

L'examen en détail des comptes joints au préavis et les informations additionnelles apportées par Monsieur le Syndic a amené la Commission aux autres constatations suivantes :

- l'impôt sur le revenu (compte n° 210'4001) est estimé à Fr. 4'150'000.-. Cette somme tient compte, par rapport aux recettes finalement attendues pour 1991, d'une augmentation de 7.5% au titre de l'augmentation des revenus imposables et subsidiairement de la contribution des nouveaux habitants;
- le budget 1992 comprend les charges salariales des 13 postes actuels de l'administration, un demi-poste additionnel pour le contrôle des habitants sur l'ensemble de l'année et un nouveau poste à plein temps, à partir de la rentrée 1992, pour les besoins supplémentaires de conciergerie du complexe scolaire;
- l'augmentation des salaires a été budgétée à 7% environ, dont 5.7% au titre de l'indexation au coût de la vie;
- la progression de Fr. 410'000.- à Fr. 450'000.- (compte n° 510'3512) et de Fr. 420'000.- à Fr. 460'000.- (compte n° 520'3512) des charges au titre de la participation à des charges d'enseignement et de cultes au niveau primaire et secondaire respectivement, est due à chaque fois à la prise en compte d'un maître supplémentaire;
- la participation aux charges d'enseignement dispensé dans d'autres communes (comptes 520'3522) passe de Fr. 833'000.- à Fr. 875'000.-. A défaut d'informations suffisamment concrètes, la Municipalité n'a pas tenu compte dans le budget de la réduction des charges dues au retour de certains élèves de Nyon à Prangins. La Municipalité informera le Conseil ultérieurement à ce sujet.
- la participation à des charges de prévoyance sociale (compte n° 720'3515), influencée par la nouvelle affectation de la Commune en classe 3, diminue de Fr. 815'000.- à Fr. 720'000.-.

En conclusion, la Commission estime que la Municipalité exerce un contrôle rigoureux sur les dépenses du ménage communal pour autant qu'elle puisse les influencer. Le budget lui paraît réaliste. Elle vous propose de l'accepter.

Le préavis présenté renferme également le plan des dépenses d'investissements envisagés par la Municipalité pour la période 1991 à 1995, sans que ce plan soit soumis au vote.

Les investissements à venir ayant inmanquablement un jour un impact sur le budget communal sur lequel la Commission des Finances doit régulièrement se prononcer, cette dernière attire l'attention sur le fait que les crédits d'investissements déjà votés à fin 1991 porteront les dettes de la Commune aux alentours de Fr. 30 mio à fin 1992 (Fr. 20.5 mio à fin 1991). A fin 1995, si tous les projets de la Municipalité venaient à se concrétiser, la dette communale pourrait se situer à Fr. 45/50 mio.

